

Association Eco-Planète
Numéro RNA : W343020611
Numéro SIREN : 924 109 952

CHARTE D'ENGAGEMENT ÉCO-SOLIDAIRE

Bienvenue au sein de notre communauté. Notre association poursuit un double objectif : vous accompagner dans l'ameublement de votre foyer à moindre coût et protéger l'environnement en redonnant une seconde vie à des meubles initialement promis à la déchetterie.

En signant cette charte, vous devenez un acteur engagé de l'économie circulaire et de la solidarité locale.

1. Adhésion, Cotisation et Éligibilité

➔ **Critères d'accès :** La mise à disposition de nos meubles rénovés est strictement réservée aux adhérents de l'association, sous condition de ressources ou sur orientation d'un travailleur social.

➔ **Formules de cotisation au choix :** L'adhérent choisit la formule la plus adaptée à sa situation (les contributions participent exclusivement aux frais de fonctionnement comme l'achat d'outils, vernis, quincaillerie et location du local) :

- Formule Ponctuelle : 5 € par an, donnant droit au retrait d'un seul meuble sur l'année.
- Formule Régulière : 5 € par mois, donnant droit au retrait d'un meuble maximum par mois.
- Formule Sur-Mesure (À l'étude) : Une formule personnalisée et adaptée, étudiée au cas par cas en fonction des ressources spécifiques et des besoins exceptionnels de la famille.

➔ **Évolution de la formule :** À tout moment, l'adhérent ayant choisi la formule ponctuelle peut basculer vers la formule régulière ou solliciter l'étude d'une formule sur-mesure si sa situation évolue.

2. Statut du Meuble et Propriété

➔ **Mise à disposition (Prêt à usage) :** Le meuble est remis à l'adhérent sous forme de prêt à usage prolongé. Il reste la propriété morale de l'association pour garantir sa circularité et sa réutilisation future.

➔ **Usage strictement personnel :** Le meuble doit obligatoirement équiper la résidence principale de l'adhérent. Toute revente, don à un tiers ou sous-location est strictement interdite.

3. Logistique, Transport et Sécurité

➔ **Enlèvement et transport :** Le transport du meuble depuis notre atelier jusqu'au domicile est à la charge exclusive de l'adhérent (sauf aide exceptionnelle validée par l'association).

➔ **Sécurité au montage et usage :** Les meubles en kit ayant été consolidés et rénovés, l'adhérent est responsable de leur bonne installation à son domicile. L'association décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation, de défaut de fixation ou de surcharge du meuble.

4. L'Engagement de Non-Abandon (Obligation de Retour)

➔ **Zéro Déchetterie :** Il est strictement interdit de jeter, d'abandonner sur la voie publique ou d’envoyer en déchetterie le meuble confié.

➔ **Le Réflexe Retour :** Dès que le meuble ne vous est plus utile (déménagement, évolution de la composition familiale, changement de décoration), vous avez l'obligation stricte de le rapporter à l’association.

➔ **Une seconde vie continue :** Ce retour permet à l'association de réviser le meuble et de le proposer à une autre famille dans le besoin, perpétuant ainsi une véritable chaîne de solidarité locale.

5. Devenez Ambassadeur ou Ambassadrice de l’Éco-Solidarité

Chaque adhérent et adhérente a l’opportunité de s’impliquer activement dans la vie de notre association en rejoignant notre réseau d'ambassadeurs.

Votre mission : Ouvrez l'œil lors de vos déplacements ! Si vous repérez un dépôt sauvage de mobilier ou des meubles abandonnés sur la voie publique, signalez-le immédiatement à l'association. Notre équipe pourra ainsi planifier une collecte pour récupérer ce mobilier, le reconditionner dans notre atelier et le remettre en circulation pour d'autres familles modestes.

Votre récompense citoyenne : Pour valoriser votre vigilance et votre engagement écologique, un équipement mobilier de votre choix vous sera offert dès que vous aurez validé dix (10) signalements de points de collecte.





Formulaire d'Engagement de l'Adhérent(e)

Document établi en deux exemplaires : un pour l'adhérent, un pour l'association.

Fait à : ……, le : ……

Informations personnelles :

- Nom et Prénom :

……

- Adresse complète :

……

- Téléphone : …… E-mail :

……

Formule choisie (Cocher la case correspondante) :

[] Formule Ponctuelle (5 € par an — Retrait d'un seul meuble)
[] Formule Régulière (5 € par mois — Max. 1 meuble par mois)
[] Formule Sur-Mesure (Tarif et conditions spécifiques après étude du dossier)

Description du/des meuble(s) confié(s) :

……
……
……
……

Mention manuscrite obligatoire à recopier par l'adhérent(e) :

« Lu et approuvé, je m'engage à respecter l'ensemble des conditions de cette charte. »

……
……
……
……

Signature de l'adhérent(e) :

FICHE DE SUIVI — PROGRAMME AMBASSADEUR

Nom et Prénom de l'Ambassadeur / Ambassadrice :

……

N°	Date du signalement	Lieu / Adresse du dépôt	Validation Association
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Une fois les 10 lignes validées par l'association, l'ambassadeur(drice) pourra choisir l'équipement mobilier de son choix offert par l'association.

